

Le patrimoine immobilier de l'Eglise

Thème central
de *L'Essentiel*, votre magazine paroissial
Juin 2022

*Articles rédigés par les rédactions
régionales et la rédaction
romande*

De nombreuses rédactions publient dans leurs éditions régionales des articles en lien direct avec le thème central traité par la Rédaction romande de L'Essentiel. Cette démarche est journalistiquement excellente puisqu'elle offre au lecteur des éclairages régionaux sur le sujet choisi. C'est cette richesse qui est mise en valeur ici.

Le patrimoine de l'Eglise

Sommaire

- I Editorial**
Une parcelle de Vie
- II-V Eclairage**
Le patrimoine immobilier de l'Eglise
- VI Ce qu'en dit la Bible**
Un édifice vivant
- VII Le Pape a dit...**
«Dévouer les biens de l'Eglise aux pauvres»
- VIII Carte blanche diocésaine**
Synode, porte ouverte
- IX Jeunes et humour**
- X-XI Small talk...**
... avec Sviatoslav Horetskyi
- XII Au fil de l'art religieux**
Vitreaux d'Ernest Biéler, église de Savièse (Valais)
- XIII Paroles de jeunes, parole aux jeunes**
Formée à l'École Pierre
- XIV Zoom sur...**
La Communauté Sant'Egidio
- XV Faire recette**
La colombe cache bien son jeu
- XVI La sélection de L'Essentiel**
En librairie...

Une parcelle de Vie

EDITORIAL

PAR MYRIAM BETTENS
PHOTO: DR

Faire cohabiter les générations, offrir un toit à ceux qui recherchent chaleur et protection tout en redonnant vie et sens aux édifices religieux? Les initiatives qui vont dans cette direction existent déjà en Suisse romande.

A l'heure où les agglomérations manquent de crèches et de places d'accueil pour les sans-abris ou les réfugiés, n'existerait-il pas là un moyen de redonner vie au patrimoine immobilier de l'Eglise sans passer par la vente ou la désacralisation? Ces deux options impliquent nécessairement une période de séparation et de deuil, alors que Dieu incarne la Vie par excellence! C'est vrai qu'il a opté pour des «lieux» comme un buisson ou une nuée pour se rendre visible aux humains, mais il a aussi choisi... Jésus.

A-t-Il donc besoin d'un lieu saint particulier pour se déployer? Je ne crois pas. Il habite déjà chaque *are* de notre humanité, personnes en recherche de protection et enfants compris.



Le patrimoine immobilier de l'Eglise

A qui appartiennent les édifices religieux? Comment gère-t-on ces biens? Peut-on facilement vendre un terrain paroissial ou désacraliser une chapelle? Voilà autant de questions faciles à énoncer mais qui cachent des réponses bien plus complexes qu'il n'en paraît, à replacer dans le contexte des rapports entre l'Eglise et l'Etat.



A Sion, la cathédrale est la propriété du chapitre des chanoines.

PAR PASCAL ORTELLI

PHOTOS: JEAN-CLAUDE GADMER, CATH.CH, DR

« **Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »**

Une lecture trop simpliste du précepte évangélique pourrait nous faire croire de prime abord que les églises appartiennent aux paroisses et les autres biens non sacrés, comme les établissements scolaires ou les hôpitaux, à l'Etat. De la querelle du sacerdoce et de l'empire au Sonderbund, les aléas de l'Histoire viennent com-

pliquer les choses. Les écoles ou autres institutions de soins ont longtemps été gérées par l'Eglise avant que le bras séculier ne s'en occupe, tandis qu'aujourd'hui, certains édifices religieux comme la cathédrale Saint-Nicolas ou l'église jésuite du collège Saint-Michel de Fribourg, appartiennent à l'Etat. En revanche à Sion, la cathédrale est en main du chapitre des chanoines. Difficile



Cédric Pillonel est le secrétaire général de la FEDEC, qui s'occupe de la gestion financière de l'Eglise dans le canton de Vaud.

donc de s'y retrouver, de dégager une systématique et d'autant plus d'avancer des chiffres.

Qui reconnaît qui?

Les deux principales difficultés résident dans le fait que l'Eglise, avec son droit canonique, dispose de normes particulières qui ne se retrouvent pas forcément dans le droit suisse et que la situation peut varier d'un canton à l'autre en fonction des conventions de reconnaissance contractées. Si l'entité « paroisse » est clairement définie sur le plan canonique et jouit de la personnalité juridique, qu'en est-il sur le plan civil?

Dans le canton de Vaud, Cédric Pillonel, secrétaire général de la FEDEC¹, institution de droit public qui assure la gestion finan-

cière et administrative de l'Eglise ainsi que ses relations avec l'Etat, précise d'emblée qu'il n'y a pas de reconnaissance civile de la paroisse canonique. « On double alors la structure d'une association paroissiale où le conseil de paroisse – entité reconnue par le droit canon et responsable de la gestion administrative des biens – en constitue le comité. »

La même logique s'applique dans les autres cantons du diocèse avec quelques différences notoires qui ont leur importance quant à la possibilité ou non de prélever un impôt ecclésiastique. A Fribourg, on parle de corporations ecclésiastiques plutôt que d'associations, tandis qu'à Genève et Neuchâtel, en raison d'une séparation stricte, les paroisses, tant

¹ Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud.

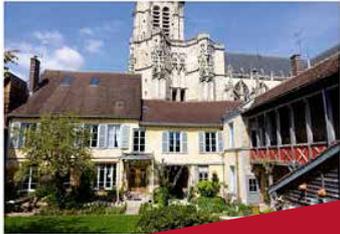
À VENDRE



À deux pas du château, dans le triangle d'or, ...
REF 828624



A 120 km de Paris, un élégant presbytère du 16e s. et son corps de ferme, sur un terrain d'environ 5 ha à la vue très ...
REF 4462...



Au cœur de...



Au cœur du bassin minier de Lorraine, l'église en acier des "hommes du fer" classée MH
REF 478673



Aux portes de la Provence, dans un parc de 5,6 ha, un château des 15ème et 18ème siècles, chapelle, magnanerie, moulin, ...
REF 545120



Au cœur des Monts de la Madeleine, un domaine viticole de 10 ha avec ses vignes en AOC Côte-Roannaise
REF 117901

Ce type d'annonces se multiplie en France, mais ne se voit pas en Suisse.



« Il est important d'anticiper aujourd'hui les revenus de demain, car tôt ou tard, on assistera à une baisse de l'impôt ecclésiastique et des subsides de l'Etat. »

Jean-Baptiste Henry de Diesbach

catholiques que protestantes, sont organisées en association de droit privé, ce qui les oblige à s'autofinancer uniquement par des dons. Seuls les cantons du Valais et du Tessin accordent à la paroisse en tant que telle la personnalité juridique.

Qui contrôle qui ?

Pour Jean-Baptiste Henry de Diesbach, président du Conseil d'administration du diocèse de Lausanne, Genève, Fribourg, « si l'on pousse cette logique à l'extrême, cela pourrait poser des problèmes, car deux régimes diamétralement opposés entrent en concurrence. Une association fonctionne en effet selon un mode démocratique et son assemblée générale peut en théorie à tout moment modifier ses statuts, tandis que l'Eglise est régie par un type de gouvernement monar-

chique ». Si cela se comprend par la nécessité de préserver l'unité de la foi, à rebours, on pourrait imaginer qu'une assemblée générale décide de salarier, à la place du curé, un assistant social ou de vendre les biens de l'association paroissiale sans en référer à l'évêque. « Fort heureusement, précise-t-il, la bonne volonté de chacune des parties fait que les choses fonctionnent de concert. » Des passerelles existent aussi de part et d'autre. La législation fribourgeoise connaît par exemple une spécificité qui oblige le notaire à se référer au droit canon pour certains actes.

Qui peut vendre quoi et à qui ?

Du point de vue de l'Eglise, les transactions relatives aux biens sont très strictes et soumises à un triple veto. Toute vente immobilière dès 1 m² doit obtenir l'aval de



L'église jésuite du collège Saint-Michel de Fribourg est en main du canton.



La cathédrale Saint-Nicolas appartient à l'Etat de Fribourg.

« Ainsi même si l'Eglise catholique en Suisse romande ne vole pas la palme aux CFF en matière de propriété foncière, compte tenu du caractère fractionné de ses possessions, elle n'a néanmoins pas besoin de désacraliser à outrance ses édifices religieux pour trouver de nouvelles liquidités. »

l'évêque. Ce dernier ne donnera son feu vert qu'après avoir obtenu le préavis positif du Conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAE) et du Conseil presbytéral. De plus, si la vente dépasse les 5 millions, il faut encore en référer au Saint-Siège. Ces filets de sécurité sont importants pour éviter que des paroisses ou des congrégations religieuses ne se fassent avoir par des agents immobiliers peu scrupuleux. En outre, comme ces biens appartiennent de fait à une multitude d'entités fractionnées, l'évêque dispose d'une prérogative permettant de garder une vision d'ensemble quant à l'utilisation et la valorisation du patrimoine foncier de son diocèse.

Comment générer des revenus pour demain ?

A ce propos, Mgr Morerod a d'ailleurs fait un pas de plus dans la professionnalisation de ces structures. La mise sur pied d'un Conseil d'administration diocésain constitué de membres laïcs ultra compétents dans leur domaine (finance, immobilier, droit...) permet d'élaborer une vision stratégique à long terme pour les affaires temporelles. Comme le relève Jean-Baptiste Henry de Diesbach, « il est important d'anticiper aujourd'hui les revenus de demain, car tôt ou tard, on assistera à une baisse de l'impôt ecclésiastique et des subsides de l'Etat ».

En ce sens, un outil juridique comme le droit de superficie est intéressant. Il donne la possibilité de construire ou modifier un

immeuble comme si l'acquéreur en était propriétaire, tout en permettant au véritable détenteur de dégager un revenu sur du long terme jusqu'à 100 ans et de récupérer le bien à la fin.

Ne pas désacraliser

Un bâtiment appartenant à une congrégation religieuse et aujourd'hui inoccupé peut être réaffecté par exemple au canton dans un but d'utilité publique, tout en continuant à générer des produits pour cette dernière. Une fondation ecclésiastique a ainsi mis un ancien couvent à disposition du canton de Fribourg, à long terme et contre une rente annuelle, pour y héberger des requérants d'asile et des réfugiés. L'opération permet l'accueil de migrants sans en gérer les aspects opérationnels, tout en assurant des revenus qui permettent notamment de financer la formation de futurs prêtres.

Ainsi même si l'Eglise catholique en Suisse romande ne vole pas la palme aux CFF en matière de propriété foncière, compte tenu du caractère fractionné de ses possessions, elle n'a néanmoins pas besoin de désacraliser à outrance ses édifices religieux pour trouver de nouvelles liquidités. Il arrive que cela se produise, comme au Locle où une chapelle de quartier a été transformée en villa, mais dans la majorité des cas, une réaffectation sera préférée à une vente pure et simple, tout comme une saine collaboration avec les cantons et les communes qui dans la plupart des cas continuent de la soutenir.

PAR FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT | PHOTO: DR

La preuve que l'Eglise tient aux bâtiments de son patrimoine, c'est que le terme est le même pour désigner le contenant (le bâtiment matériel) et le contenu (l'Eglise peuple de Dieu). C'est ensuite que nous fêtons le 9 novembre la Basilique du Latran, la cathédrale du pape et la mère de toutes les églises du monde. C'est enfin qu'en principe, un baptême, un mariage, voire des funérailles ne peuvent avoir lieu en plein air, même si le Seigneur habite partout.

Reste que l'édifice de pierre ne sert qu'à permettre à chacun-e de se prêter « comme une pierre vivante à la construction de l'édifice spirituel » en Jésus-Christ (1 Pierre 2, 5). Le bien nommé disciple de l'apôtre Pierre livre dans sa première épître une splendide méditation sur la dignité de chaque croyant et Vatican II a retenu ce texte pour désigner le sacerdoce commun de tous les fidèles.

C'est le Christ qui constitue la pierre vivante fondamentale, choisie par le Père, mais rejetée par les hommes (2, 4). Cette pierre qu'ont repoussée les constructeurs est cependant devenue la tête d'angle (Psaume 118, 22), précieuse pour ceux qui se confient à elle et ne seront pas déçus (Isaïe 28, 16; cité en 1 Pierre 2, 6) : ceux qui pourtant étaient chargés de bâtir le peuple de l'Alliance d'Israël ont décidé quant à eux de s'en distancer, si bien qu'elle est désormais pour eux un rocher qui fait tomber (Isaïe 8, 14-15). C'est le drame de la coupure entre les représentants de l'Alliance ancienne, supplantés par les disciples du Fils de l'Homme (1 P 2, 8).

Noms prestigieux

Car tous ceux qui adhèrent au Christ sont maintenant considérés comme aptes à offrir des sacrifices spirituels que le Père agrée pleinement (2, 5b). C'est ainsi qu'ils reçoivent des noms prestigieux, en devenant comme Jésus, prêtres, rois et prophètes : ils bénéficient d'un « sacerdoce royal » ; ils forment une « race élue », jouissant de la miséricorde céleste ; une « nation sainte », participant de la nature divine (2 Pierre 1, 4) ; un « peuple de prophètes, acquis » pour proclamer les louanges du Créateur et Rédempteur de l'univers (Isaïe 43, 20-21) et appelé à rayonner de sa lumière. S'il y a besoin de sauvegarder les bâtisses et chefs-d'œuvre architecturaux hérités de l'histoire, c'est pour que chaque membre du peuple élu s'y trouve « à demeure » et y fasse monter son action de grâce.



Remise des clefs par le Christ à saint Pierre... sur lequel il bâtira son Eglise.

« Dévouer les biens de l'Eglise aux pauvres »

« Les biens temporels que l'Eglise possède ont comme fin le culte divin, le soutien honnête du clergé, l'apostolat et les œuvres de charité spécialement au service des pauvres... »



Le pape François a entamé un travail de transparence sur les biens de l'Eglise.

PAR THIERRY SCHELLING
PHOTO: PIXABAY

En 2021, dans le travail de transparence exigé par le pape François quant aux finances de l'Eglise, l'Administration du Patrimoine du Saint-Siège (APSA), sorte de trésorerie du Vatican, a publié pour la première fois une série d'informations sur son immobilier: plus de 5'000 propriétés dans le monde... dont 80 % en Italie quand même!

Un peu d'histoire...

Qui sait ce qui s'est passé le 20 septembre 1870? La suppression des Etats pontificaux, la relégation du Pape dans ses 0,44 hectares *intra muros Vaticani*, et le transfert à l'Etat italien d'immeubles et de terres d'une large bande de terre transversale allant en gros du Latium et de sa capitale, Rome, à la Romagne.

Et le 11 février 1929? Les Accords du Latran sont signés entre Mussolini et le cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, garantissant une quantité des bâtiments dans Rome et banlieue sous extraterri-

torialité (hors pouvoir italien)... et en compensation des pertes de 1870! Du coup, il a fallu gérer, et apprendre à le faire avec les règles du XX^e siècle... Pour des clercs exclusivement italiens – jusqu'au fameux Marcinkus! –, l'amateurisme, le népotisme, le favoritisme et l'à peu près ont souvent défrayé la chronique... jusqu'à récemment, avec l'affaire du cardinal Becciu et d'un bel immeuble à Londres...

Assainissement

Dès 2014, tant le changement des personnes que de statuts a déjà permis... qu'un cardinal soit mené devant les tribunaux, qu'un Secrétariat et un Conseil pour l'Economie soient érigés (2014), qu'un Réviseur des comptes soit nommé (2015) et qu'une mise au pas organisationnelle soit décrétée par la Lettre apostolique *I beni temporalis* (2016). Son incipit: « Les biens temporels que l'Eglise possède ont comme fin le culte divin, le soutien honnête du clergé, l'apostolat et les œuvres de charité spécialement au service des pauvres... » Rome ne s'est pas bâtie en un jour...

Compléments au dossier romand

Sommaire

- 02 Editorial
- 03 Bonne Nouvelle
- 04-05 Art et foi
- 06 Familles en marche
Annonces

I-VIII Cahier romand

- 07 Vu d'ailleurs
Annonce
- 08 Aumôneries EMS
- 09 Réflexion biblique
- 10 Jeunesse
Livre de vie
- 11 Agenda du secteur
- 12 Méditation
Adresses utiles

IMPRESSUM

Editeur

Saint-Augustin SA, case postale 51, 1890 St-Maurice

Directeur Yvon Duboule

Rédacteur en chef Nicolas Maury

Secrétariat

Tél. 024 486 05 25 | fax 024 486 05 36
bpf@staugustin.ch

Rédaction locale

Françoise Besson, Valérie Pianta, Olivier Taramarcz

Responsable

Pascal Tornay
pascaltornay@netplus.ch

Cahier romand Essencedesign, Lausanne

Prochain numéro

Septembre : Ecole buissonnière

Photo de couverture

Marion Perraudin
Oriane Passavanti a été baptisée le dimanche de Pâques, 17 avril, en compagnie de quatre autres enfants – Milly et Nathan Gay-Balmaz ainsi que Adriana et Ethan Mendes. Elle est ici en compagnie de sa marraine, Sandra Bessard Crettenand.

Faire partie des « meubles » ?

Le chanoine Klaus Sarbach réagit à sa façon au thème du dossier romand, au centre de votre Magazine, et qui traite du patrimoine immobilier de l'Église.

PAR KLAUS SARBACH | PHOTO: DANIEL TORNAY

Depuis le début de ma vie religieuse, j'ai vécu, par saccades, durant 21 ans en Octodure. Puis-je pour autant affirmer que, pour les martignerains, je fais partie des « meubles » de la Cité ?

« **Meuble ?** » – Oui, dans le sens que la parole est « meuble » c'est-à-dire « mobile » ; qu'elle peut bouger, être déplacée, changer, être utilisée pour différents services. Ainsi, en 47 ans de sacerdoce, j'espère avoir été « utile » dans douze paroisses et trois hospices, en deux pays, en trois langues, en plaine et en montagne... et de pouvoir encore être utile comme « vicaire grand-père » !

Partout, j'étais bien dans ma peau parce que partout je me suis senti « chez moi », dans « ma maison », accueilli par des frères et des sœurs, par des amis de Jésus. J'étais dans mes « meubles » que sont les activités sacerdotales différentes, complémentaires et enrichissantes.

« **Immeuble ?** » – C'est-à-dire que l'on ne peut pas bouger ? Un immeuble est un bâtiment au service de tous qui offre une sécurité, une chaleur, une solidarité, une vie partagée que ce soit en des jours de soleil ou de pluie. L'immeuble « Église » a des racines invisibles qui lui fournissent l'eau qui nous nourrit et qui nous purifie ; la sève invisible qui lui apporte les forces de vie qui viennent du Créateur et que nous appelons la foi, l'espérance et la charité.

« **Patrimoine ?** » – Le patrimoine, ce sont des choses et des valeurs que nous n'avons pas fabriquées nous-mêmes, mais que nous héritons gratuitement de Dieu et



Clocher de l'église de Martigny-Croix.

de nos « pères » (au sens d'ancêtres) dans la vie et dans la foi. L'immeuble « église » n'est donc pas un « musée mort » mais est le lieu où l'on peut trouver ce qui est nécessaire pour se maintenir en vie et maintenir debout l'Église de Jésus, la Maison de toutes les filles et de tous les fils du Père. L'église – immeuble visible – devient donc un « meuble vivant » et nourrissant par l'amour que les habitants accueillent régulièrement du Père et partagent entre eux selon les besoins de chacun. Alors, quand nous disons : « je fréquente l'église », nous faisons davantage que le devoir dominical : nous expérimentons cette phrase d'une personne anonyme : « Le charme d'une maison ce sont les amis qui la fréquentent. »

Le patrimoine paroissial

La cité médiévale de Romont possède un riche patrimoine d'art religieux. On peut penser à sa célèbre Collégiale dotée de magnifiques vitraux qui témoignent en style, les diverses époques de la vie religieuse en ces lieux. Durant l'année, de nombreuses visites guidées sont organisées en lien avec le Vitromusée de la ville. Aujourd'hui encore, la pastorale se poursuit dans ces vénérables bâtiments chargés d'histoire. Pour ce qui est de la Collégiale, il a fallu des réadaptations pour mener à bien la vie liturgique dans l'esprit de Vatican II. Des transformations ont été nécessaires. Il revient donc au Conseil de paroisse de veiller à ces transformations et à l'entretien de ces bâtiments qui, à Romont, sont quasi tous classés monuments historiques. Ainsi, nous proposons quelques questions au président du Conseil de paroisse M. Benoît Chobaz.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
L'ABBÉ MARTIAL PYTHON | PHOTOS:
BENOÎT CHOBAZ, DOMINIQUE AYER**

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste votre responsabilité quant à la gestion de ce patrimoine ?

En consultant les Statuts des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg, parmi les tâches et responsabilités qui sont attribuées au Conseil de paroisse, deux font directement référence au patrimoine paroissial : *gérer les biens paroissiaux (art. 32 al. 2 let b) et constituer des archives et veiller à leur conservation et à leur gestion (art. 32 al. 2 let. h).*

L'ampleur de la tâche des Conseils de paroisse qui se succèdent dépend, d'une part, de la richesse patrimoniale de la paroisse; celle de Romont est justement dépositaire d'une histoire et d'un patrimoine hors du commun. D'autre part, la grandeur de la tâche dépend du dynamisme des conseillers en cours de législature, des projets qu'ils rêvent de réaliser et qu'ils portent à maturité.

L'aventure commence toujours par des personnes passionnées et convaincues du projet à réaliser, par des conseillers/ères qui y croient et qui osent se lancer parfois contre vents et marées.

Pour illustrer ces propos, parlons de Notre-Dame de l'Assomption, cette belle dame qui demande beaucoup de soin ! De 1976 à 2011, il a fallu 35 ans et 14 étapes de rénovation pour lui redonner son aspect extérieur actuel sous la direction de l'architecte romontois Aloïs Page. Ensuite, s'est enchaînée la rénovation intérieure avec la mise en place d'un nouveau chauffage sous la baguette de l'Atelier d'architectes Antoine Vianin, puis la rénovation de l'orgue de la Collégiale par les soins de la manufacture d'orgues alsacienne Quentin Blumenroe-

der. Finalement, l'assemblée de paroisse vient d'accepter, il y a un mois, une dernière étape de rénovation des façades extérieures et un rafraîchissement global des pierres soumises aux constantes intempéries.

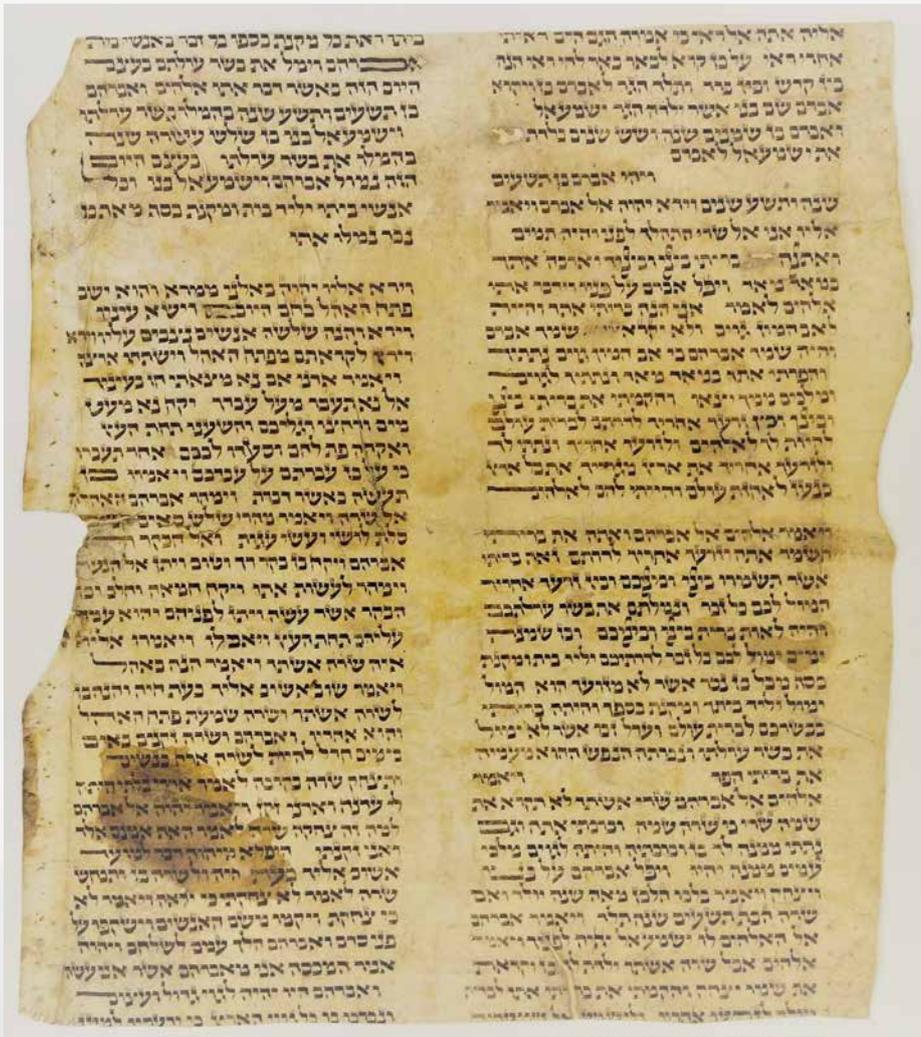
Si la Collégiale est le joyau de la ville de Romont, le patrimoine paroissial s'étend au-delà de ce majestueux édifice religieux. Il suffit de penser aux bâtiments de la Maison Saint-Charles, construits en partie au XIX^e siècle et dans un deuxième temps à partir de 1928 par l'architecte Ferdinand Duma, qui abritent un véritable bijou artistique, la chapelle dédiée à saint Charles Borromée, embellie par des artistes célèbres tels qu'Alexandre Cingria, Gaston Favarel et Marcel Feuillat.

Actuellement, des études sont élaborées pour une rénovation du site de Saint-Charles. Une première étape est déjà en cours avec les travaux de restauration des peintures de Ferdinand Dumas dans certains locaux de l'aile de 1928.

La bibliothèque du clergé et les archives paroissiales représentent également une mémoire historique remarquable, qui s'étend du Moyen-Âge au vingtième siècle. Durant dix ans, le Conseil de paroisse a défendu, fait mettre en valeur et cataloguer ses archives et sa bibliothèque du clergé par Florian Defferrard de la maison Passeurs d'archives. Le conseil a également soutenu l'édition de son livre « *Des clercs et des livres. Le catalogue de la bibliothèque du clergé de Romont (1478-1900)* ». Ce fonds contient des documents concernant le temporel de l'Eglise de Romont et les activités de son clergé. S'y retrouvent aussi les séries concernant les cures dépendant du Clergé de Romont telles que Cudrefin, Attalens, Siviriez et Villaz-Saint-Pierre. Ce travail de recensement et de catalogage met en lumière plus de 1'000 parchemins, 1'189 papiers, 300 cahiers et 146 registres.



Benoît Chobaz.



Parchemin en lettres hébraïques.

« Comme président de paroisse, il faut parfois être un chef d'orchestre pour coordonner les projets, pour rassembler les bonnes compétences, pour constituer des dossiers, prendre les bonnes décisions collégiales avec le Conseil de paroisse. »

La paroisse de Romont est également propriétaire de la cure à la rue de l'Eglise, également monument protégé, d'une ferme au pied de la cité et de nombreuses parcelles de terrain, en particulier sur le versant côté Alpes de notre colline ronde. L'entretien et la gestion de ces immeubles est également sous la responsabilité du Conseil de paroisse.

Comme président de paroisse, il faut parfois être un chef d'orchestre pour coordonner les projets, pour rassembler les bonnes compétences, pour constituer des dossiers, prendre les bonnes décisions collégiales avec le Conseil de paroisse. On y apprend la polyvalence, on y acquiert beaucoup d'expériences. Pour réaliser ces projets et ces tâches, le conseil est en lien avec des mandataires (architectes, ingénieurs), avec de nombreux corps de métier, avec des services financiers et juridiques, avec les services de l'Etat, avec la corporation ecclésiastique, avec des experts, etc.

Mais la conservation du patrimoine ne s'arrête pas à la conservation des pierres et des vieux documents. Les chrétiens sont

des pierres vivantes, c'est le patrimoine le plus précieux de l'Eglise.

Certes, des traces remarquables sont inscrites dans le patrimoine architectural et dans celui des archives de la paroisse. Cependant, la vie communautaire ne s'arrête pas au passé, le présent est lui aussi pétri de croyances et de traditions vivantes ancrées dans l'histoire des croyants. Pensons à la procession des pleureuses, aux liturgies, au chant choral, aux fidèles venant prier à Notre-Dame du Portail, à la procession de Notre-Dame de Fatima et tant d'autres événements qui scandent aujourd'hui encore la vie romontoise et manifestent que les femmes et les hommes ont toujours les mêmes aspirations transcendantes, les mêmes préoccupations humaines face à la vie, la même espérance face à la maladie et à la mort. Le Conseil de paroisse est responsable des conditions matérielles pour que cette foi puisse se vivre et s'incarner selon la tradition de l'Eglise.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres concernant l'entretien de ces bâtiments ?

Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'être interpellé par des paroissiens / nes et même des professionnels / elles engagés dans l'Eglise qui me reprochaient de dépenser des millions pour la rénovation des pierres : « Vous ne faites rien pour la pastorale. » Ce à quoi, je rétorque toujours : « Venez aux Assemblées de paroisse pour vous opposer démocratiquement aux investissements liés aux bâtiments, et prendre conscience, peut-être par vous-mêmes, que votre affirmation n'est pas tout à fait correcte. » Il faut se rendre compte qu'investir, c'est s'enrichir !

Les travaux de rénovation extérieure de la collégiale de 1976 à 2011 ont coûté Fr. 6'160'000.-. Les travaux de rénovation intérieure et pose d'un nouveau chauffage en 2017-2018 s'élèvent à un montant total de Fr. 2'100'000.-. Le catalogage des archives et leur mise en valeur ont été réalisés pour un montant total de Fr. 150'000.-, réparti sur dix années de travaux.

Lors de gros projets tels que ceux-ci, la paroisse fait appel habituellement à des emprunts. La paroisse, au 31 décembre 2021, est endettée pour un montant de Fr. 2'200'000.-. Elle paie des intérêts et des amortissements financiers pour un montant global de Fr. 91'000.- par année.

Les charges des comptes 2021 s'élevant à Fr. 1'340'000.-, les charges liées aux investissements décrits ci-dessus représentent

donc 6.8% des charges de la paroisse en 2021.

D'une façon globale, les charges pour les assemblées, les conseils, l'administration, les salaires et l'entretien de tous nos bâtiments se montent à 50% des charges des comptes annuels, l'autre 50% est utilisé pour honorer les frais de culte, de célébrations, du ministère pastoral et d'entraide.

Rencontrez-vous de la satisfaction dans l'exercice de cette fonction ?

Prendre la présidence d'une telle paroisse a été et est encore un labeur, un grand et beau défi. Dès lors, il y a naturellement de grandes satisfactions. Parfois même, l'expérience est grisante. Je pense au jour

de la bénédiction de l'orgue après sa rénovation. A cet instant, vous vous souvenez de toutes les étapes qu'il a fallu traverser pour arriver à ce jour, à l'énergie mise à convaincre, à toutes les séances ardues, aux devis à défendre et surtout à tenir, aux problèmes administratifs et juridiques réglés, à tous les procès-verbaux interminables à composer et relire, à toutes les coordinations nécessaires, à tous les doutes qu'il a fallu dépasser, à tous les problèmes qui ont trouvé une solution, et surtout au florilège des belles personnes et à leurs compétences qui ont contribué à une telle réussite. Finalement, telle une pièce de musique, chaque note a trouvé sa place pour créer et découvrir l'harmonie. A ce moment, vous êtes très satisfaits, fiers d'avoir servi!



Chœur de la chapelle Saint-Charles.